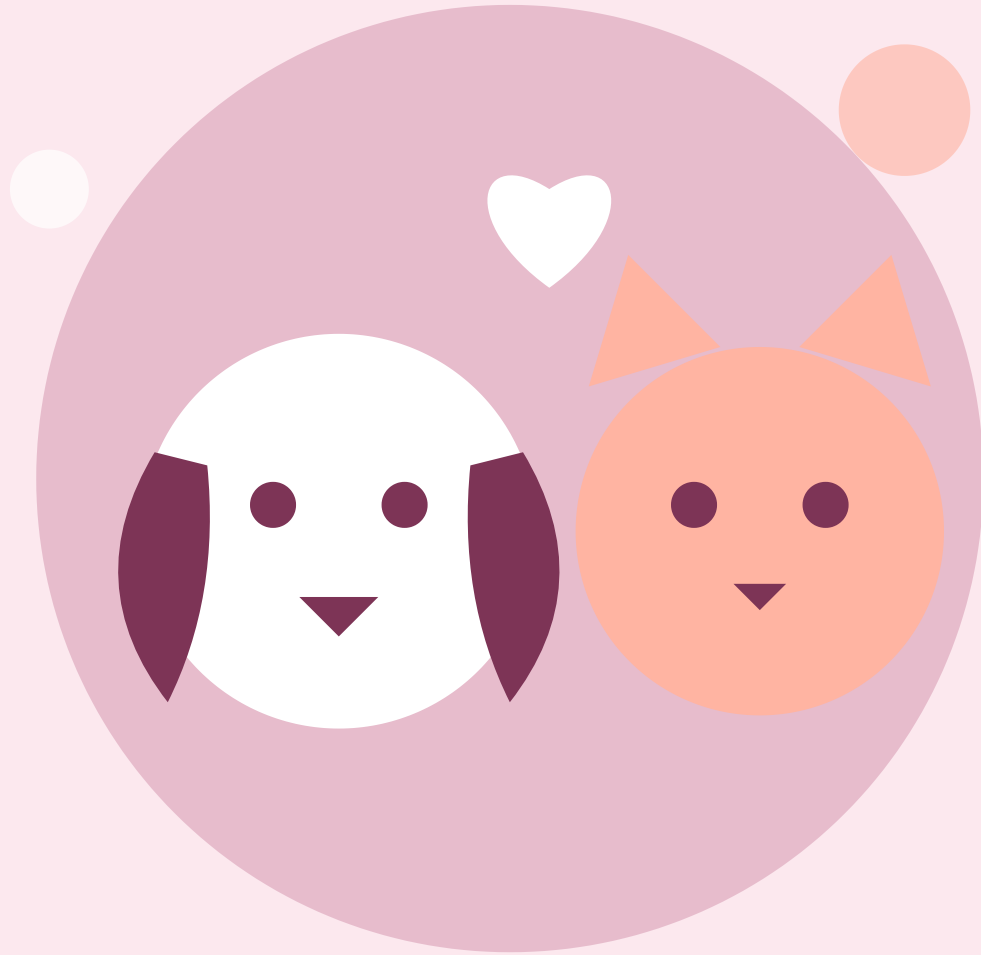


Que deviendra votre chien ou votre chat si vous ne pouvez plus vous en occuper

Hospitalisation imprévue, entrée en Ehpad, décès : qui le garde, quels papiers, ce que dit la loi. Avec les fiches à remplir dès aujourd'hui, pour vous ou pour un parent âgé.

Un guide pratique d'Yvan · Mis à jour le 3 novembre 2026

Sommaire

Avant de commencer 3

1. Ce qui arrive si rien n'est prévu 4
2. Choisir la personne de secours 5
3. Hospitalisation imprévue : les premières heures 7
4. Entrer en Ehpad avec votre animal 9
5. Le confier ou le donner de votre vivant 11
6. Après votre décès : le testament 13
7. Pour les proches : les premiers jours 16

Fiches et lettres 18

Mentions et sources 20

Avant de commencer

« Et lui, qui s'en occupera, si je pars avant lui ? » La loi n'y répond pas à votre place. Mais presque tout peut se préparer en quelques heures.

Règles vérifiées le **3 novembre 2026** sur des sites officiels, pour la France, surtout pour les chiens et les chats. **Aucun conseil vétérinaire.** Les « conseils de bon sens » ne sont pas des règles officielles.

Par où commencer

Votre situation	Allez à
Je veux savoir ce qui arrive si je ne prévois rien	Partie 1
Je cherche quelqu'un pour le garder	Partie 2
Je crains une hospitalisation imprévue	Partie 3
J'entre en Ehpad ou en résidence autonomie	Partie 4
Je veux le confier ou le donner de mon vivant	Partie 5
Je veux le prévoir dans mon testament	Partie 6
Mon parent vient d'être hospitalisé ou de mourir	Partie 7
Je veux tout remplir maintenant	Fiches et lettres

La loi en trois phrases

- **L'animal est un être sensible,** mais « soumis au régime des biens » (article 515-14 du Code civil).
- **À votre décès,** il revient donc à vos héritiers, sauf si vous avez écrit autre chose.
- **L'abandonner est un délit,** puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.

PARTIE 1

Ce qui arrive si rien n'est prévu

Trois situations, trois risques

Ce qui arrive	Sans rien prévoir	La parade
Vous êtes hospitalisé(e) d'urgence	Personne ne sait qu'un animal attend seul chez vous	Carte d'urgence, double des clés (partie 3)
Vous entrez en Ehpad	Vous croyez devoir vous en séparer	Le droit de l'accueillir, sous conditions (partie 4)
Vous décédez	Il revient à vos héritiers, qui n'en veulent pas forcément	Personne choisie, testament (parties 5 et 6)

Si votre animal se retrouve à la fourrière

Un chien ou un chat trouvé errant va à la fourrière, qui cherche son propriétaire grâce à la puce ou au tatouage (obligatoires dès 4 mois pour un chien, 7 mois pour un chat). **S'il n'est pas réclamé dans un délai de 8 jours ouvrés,** il est considéré comme abandonné. Après avis d'un vétérinaire, la fourrière le cède à une association de protection animale, **ou le fait euthanasier.**

Vos héritiers

Ils deviennent propriétaires de l'animal, sans obligation de le garder chez eux. Ils peuvent le donner (partie 5), pas l'abandonner. **Sans une fiche écrite par vous, ils devront deviner** son vétérinaire, ses habitudes, ses médicaments (bon sens).

FIN DE L'EXTRAIT GRATUIT

Que deviendra votre chien ou votre chat si vous ne pouvez plus vous en occuper

Le guide complet compte 20 pages. Voici ce qu'il vous reste à découvrir :

2. Choisir la personne de secours
3. Hospitalisation imprévue : les premières heures
4. Entrer en Ehpad avec votre animal
5. Le confier ou le donner de votre vivant
6. Après votre décès : le testament
7. Pour les proches : les premiers jours
+ Fiches et lettres